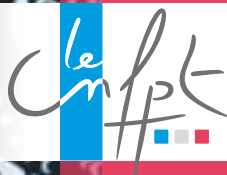




COMPTES RENDUS

DONNÉES 2014

BOURGOGNE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

ÉDITORIAL DU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL



MICHEL NEUGNOT
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
DU CNFPT
VICE-PRÉSIDENT
DE LA RÉGION
BOURGOGNE

Vous le savez sans doute, certaines formations sont obligatoires : par exemple lorsqu'un agent est recruté ou accède à un poste à responsabilité, pour utiliser des produits phytosanitaires, intervenir sur des installations électriques, travailler en hauteur...

La délégation organise bien entendu de telles formations. Elles ne représentent toutefois qu'une partie de notre offre de services.

Si vous avez un projet pour optimiser le fonctionnement de vos services, ou si vous éprouvez le besoin de conforter les compétences de certains de vos collaborateurs, le CNFPT est en mesure de vous accompagner.

Il est également en mesure de développer, à la demande, une offre spécifique au service de votre projet de territoire.

La formation peut, ainsi, venir en appui à vos priorités de mandat.

À titre d'illustration, elle peut accompagner des transferts de compétences, optimiser l'emploi des ressources, contribuer à adapter le service public aux attentes nouvelles (management des équipes, qualité, transition numérique, développement durable...).

À l'instar des années précédentes, le CNFPT poursuivra la déclinaison des grandes causes - acquisition des savoirs de base, éco-responsabilité, égalité femmes-hommes... -, mais aussi des valeurs du service public, telles la laïcité, qui dans le contexte actuel prennent une importance particulière.

La quasi-totalité de ces formations est aujourd'hui réalisée au titre de la cotisation de 1 % que vous versez à l'établissement.

Elles concernent l'ensemble de vos collaborateurs. En 2014, 64 % des personnes formées étaient des agents de catégorie C.

Elles peuvent bien entendu être réalisées en proximité, y compris en milieu rural, par exemple au niveau d'un établissement public de coopération intercommunale ou lorsque plusieurs employeurs se regroupent pour des formations conjointes. En 2014, nos formations ont été réalisées en 110 lieux différents en Bourgogne, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2010/2011.

En tout état de cause, n'hésitez pas à solliciter vos interlocuteurs habituels pour toute question.

J'espère sincèrement que ces prestations répondront pleinement à vos attentes, et vous assure de tout mon engagement, et de celui des équipes du CNFPT, pour contribuer à garantir un service public local de qualité et d'innovation.

NOTRE ACTION EN QUELQUES CHIFFRES

L'année 2014 a été riche en termes de réalisations d'actions qui résultent à la fois de la consolidation de dispositifs de formation tels que la mise en place de rencontres professionnelles, la meilleure prise en compte des besoins des agents techniques polyvalents, et du lancement de nombreuses actions nouvelles (formations de remise à niveau, bureautique, ...).

24 516 STAGIAIRES PRÉSENTS EN 2014
+49,5% PAR RAPPORT À 2008

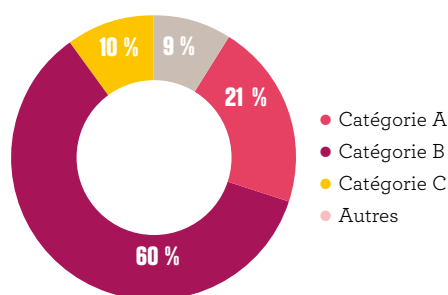
UN NOMBRE CROISSANT DE SESSIONS DE FORMATION

1 950 SESSIONS DE FORMATION

4 680 journées de formation réalisées :

+ **4 %** par rapport à 2013

UNE FORMATION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

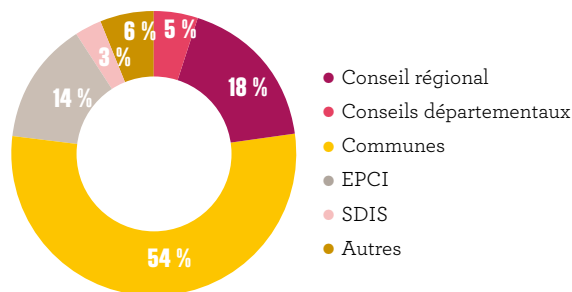


504 INTERVENANTS

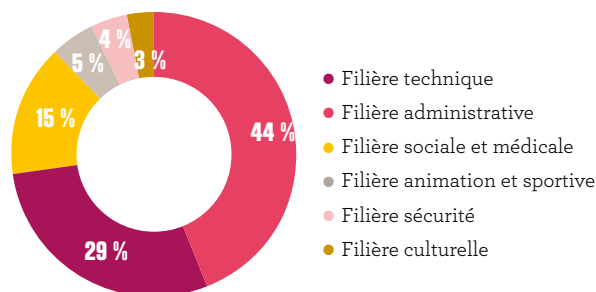
dont **420** territoriaux,

soit **78 %** de territoriaux

RÉPARTITION PAR TYPE DE COLLECTIVITÉS



RÉPARTITION DES EFFECTIFS FORMÉS PAR FILIÈRE



RÉPARTITION PAR TYPE DE FORMATION DISPENSÉE

4 679 jours de formation continue

3 681 jours de formation continue et FCO, soit 79 % du total

705 jours de préparation aux concours et examens, soit 15 % du total

293 jours de jours d'intégration et initiale, soit 6 % du total

86 %

TAUX DE PRÉSENCE

12,6

NOMBRE DE STAGIAIRES PRÉSENTS PAR ACTION

97 %

TAUX D'ACCEPTATION DES INSCRIPTIONS

NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

RENDRE LES FORMATIONS DE PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS ACCESSIBLES À TOUS

Le CNFPT propose, depuis 2014, une offre de service harmonisée à l'échelle nationale destinée à orienter et former dans les mêmes conditions tout agent ayant un projet de concours ou d'examen.

Cette offre vise à donner aux agents la possibilité d'intégrer un dispositif d'orientation puis de formation adapté à leurs besoins.

L'orientation permet à l'agent et à la collectivité de s'assurer de la faisabilité du projet ; elle peut s'effectuer selon plusieurs modalités :

- mise à disposition de tests d'auto-évaluation accessibles sur le site Internet du CNFPT, pour estimer librement son niveau ;
- après accord de l'employeur, participation aux tests d'orientation obligatoires sur table.

En fonction des résultats obtenus aux tests, les agents accèdent directement à une préparation, ou sont dirigés vers une formation tremplin (remise à niveau) préalable à l'entrée en préparation. Ils peuvent aussi être réorientés vers un autre parcours plus approprié.

ZOOM SUR LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

Les actions préparatoires aux concours et examens comportent des modules de méthodologie aux épreuves écrites et orales ainsi que des modules d'actualisation des connaissances si l'épreuve le justifie.

Les modalités peuvent varier en fonction du concours ou de l'examen : formation en présentiel ou en présentiel et à distance.

Les formations sont organisées en proximité à chaque fois que les effectifs le permettent.

CHIFFRES-CLÉS :

Taux de réussite avec une préparation : **30 %**

Taux de réussite sans préparation : **10 %**

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE POUR LES AGENTS TECHNIQUES POLYVALENTS

La délégation Bourgogne propose un large panel de formations et d'itinéraires visant à développer la polyvalence des agents d'exploitation de la voirie, des jardiniers des espaces horticoles et naturels, des agents de nettoyage, des agents polyvalents du bâtiment...

Elles sont complétées par des formations « à la carte » construites en partenariat, dédiées à des sujets aussi variés que la valorisation paysagère ou la prise en compte du développement durable.

Déployés au niveau des bassins de vie, ces dispositifs s'inscrivent également dans une logique d'appui aux projets locaux des communes et intercommunalités



FORMATIONS AUX OUTILS BUREAUTIQUES

La délégation Bourgogne propose un programme de découverte et de perfectionnement aux outils et logiciels informatiques : les bases de l'environnement informatique, initiation et perfectionnement à Word, Excel, Outlook, Powerpoint, Prezi (logiciel de présentation). Ces actions sont déclinées dans les

quatre départements de la région Bourgogne.

Elles peuvent également être réalisées à la demande, pour les agents d'une collectivité ou d'un regroupement de collectivités.

Cette offre intégrera prochainement un volet consacré aux formations numériques.

ACCENTUER L'EFFORT DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu important pour les agents concernés dans leur vie quotidienne, mais aussi pour les employeurs en cette qualité et celle d'acteurs des politiques publiques d'éducation, culturelles, d'insertion. Une offre de formation en la matière est proposée par la délégation à tous les employeurs locaux.

Dans ce cadre, le Conseil régional de Bourgogne a sollicité la délégation régionale afin de mettre en œuvre un dispositif complet de sensibilisation à l'illettrisme et d'acquisition des savoirs de base qui s'adresse prioritairement aux agents des lycées.

Il s'articule autour d'actions de sensibilisation conduites auprès des encadrants de proximité et chefs d'équipe (2 jours), de l'ensemble des collaborateurs des ressources humaines du siège (1 jour) et d'une prise en charge des agents repérés (positionnement puis formation aux savoirs de base).

Deux livrets spécifiques, conçus à destination respectivement des agents et de leurs encadrants, présentent l'ensemble de la démarche.

CHIFFRES-CLÉS :

13 groupes de 10 à 12 encadrants sensibilisés, répartis sur les **4** départements.

2 groupes d'agents formés au sein de l'équipe ressources humaines.

L'ENGAGEMENT DU CNFPT POUR LES GRANDES CAUSES

Depuis plusieurs années, le CNFPT apporte son appui aux employeurs locaux pour porter les valeurs du service public. Cet appui s'est renforcé avec l'adoption du projet national de développement et de sa déclinaison régionale, érigeant en priorités, la prise en compte du handicap et du développement durable, la lutte contre l'illettrisme et les discriminations, la prévention des risques psychosociaux.

L'engagement de l'établissement prend différentes formes : constitution d'une offre dédiée nationale, complétée le cas échéant par une offre locale spécifique, et promotion de ces grandes causes dans l'ensemble de nos actions de formations à chaque fois que possible.

NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

UNE OFFRE DE SERVICE OUVERTE AUX EMPLOIS D'AVENIR

La formation est une composante essentielle du dispositif des emplois d'avenir. Cela comprend notamment différents itinéraires de formations.

Ainsi, depuis plus de deux ans, les jeunes recrutés en « emploi d'avenir » par les collectivités locales et établissements publics locaux ont accès à l'ensemble de l'offre de services du CNFPT. Elles concernent trois champs principaux :

- les formations « intra » qui sont des formations spécifiques, organisées à la demande d'un employeur public, lorsqu'il y a lieu d'adapter une offre de formation à un besoin particulier : besoin de former un grand nombre d'agents, besoin d'adapter le message porté à un contexte particulier, besoin d'une formation qui n'existe pas au catalogue... ;
- les préparations aux examens et concours : en Bourgogne, tous les concours et examens sont couverts par une préparation ;
- les formations « catalogue » : il s'agit de formations à la journée, mais aussi d'itinéraires qui constituent des parcours globaux et cohérents de formation. Ces itinéraires existent pour différents métiers : jardinier, agent polyvalent du bâtiment, agent d'exploitation de la voirie... ;

Cette offre de formation est régulièrement enrichie des demandes exprimées par les collectivités locales et établissements publics, par exemple lors des échanges liés à la programmation ou l'envoi des plans de formation au CNFPT.

À ce titre, les emplois d'avenir ont aussi accès aux formations de remise à niveau et aux savoirs de base, aux formations sécurité, aux visioconférences, aux programmes de formation à distance, aux journées d'actualité et aux formations d'initiation ou de perfectionnement aux outils bureautiques...

Une offre de formation spécifique leur est également ouverte. Elle se compose de deux jours de formation d'adaptation au milieu professionnel, inspirés des formations d'intégration pour les agents territoriaux, et dont les objectifs sont les suivants : se repérer dans l'environnement territorial, identifier les droits et obligations d'un agent de service public, connaître le fonctionnement d'une collectivité territoriale,...

Trois jours sont dédiés à l'élaboration d'un parcours de professionnalisation afin que la personne en emploi d'avenir puisse être guidée dans les compétences à acquérir et se donner un maximum de chances à l'obtention d'un emploi à l'issue du contrat.

Une journée est dédiée à la découverte des gestes professionnels et des métiers territoriaux.

Elle est complétée par une formation pour les tuteurs de deux jours, afin d'appréhender le dispositif emplois d'avenir, situer sa mission en tant que tuteur, savoir accompagner l'acquisition de compétences nouvelles, et d'ateliers d'échanges de pratique.



FACILITER ET ACCOMPAGNER LES RENCONTRES PROFESSIONNELLES

Depuis 2010, la délégation Bourgogne du CNFPT a souhaité animer des rencontres professionnelles pour différentes fonctions : secrétaires de mairie, responsables ressources humaines, directeurs financiers, travailleurs et cadres médico-sociaux, directeurs d'action culturelle... dont l'objectif réside dans la création d'une dynamique de collaboration.

Il s'agit par ce biais d'échanger autour des pratiques professionnelles, d'outiller davantage ces fonctions et de favoriser leur mise en réseau.

ZOOM SUR LES RENCONTRES RH

Ce réseau, structuré au niveau régional, s'adresse aux directeurs(ices) et responsables des ressources humaines.

Il regroupe des agents travaillant au sein de structures de taille comparable, l'objectif étant de les doter de pistes d'action concrètes transposables dans leur milieu professionnel respectif.

Les journées portent sur des thématiques choisies par les professionnels concernés d'après les enjeux du moment. Elles se déroulent trois à quatre fois par an.

Elles conjuguent apports théoriques et échanges en ateliers et reposent sur des modalités d'animation innovantes et renouvelées à chaque nouvelle réunion.

Au cours de l'année 2014, trois thèmes ont été traités :

- le reclassement et la mobilité subie ;
- l'accompagnement au changement pour les acteurs RH ;
- la fonction RH partagée.

NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

FORMATION À L'ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT INDIVIDUEL DES AGENTS DU PÔLE RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE DIJON, DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND DIJON ET DU CCAS

Dans un contexte marqué par d'importants changements en termes d'organisation et de modes de gestion, les employeurs territoriaux doivent s'adapter afin de garantir la qualité du service public local.

Ainsi, la délégation régionale Bourgogne apporte son appui à la mairie de Dijon, au CCAS et à la communauté urbaine du Grand Dijon dans la mise en place d'un dispositif d'accompagnement du changement individuel, qu'il s'agisse de mobilités subies ou souhaitées.

Elle fait suite à l'adoption par la commune, en 2013, d'un plan de formation qui érige en priorité la notion d'accompagnement au changement de ses équipes de cadres.

La démarche engagée touche une trentaine de personnels issus de métiers différents, regroupés au sein du pôle ressources humaines et directement mobilisés dans la mise en œuvre de la démarche : directrice du pôle ressources humaines, directrice emploi, insertion, compétences, directrice gestion statutaire et budgétaire, responsable formation et gestion des compétences, médecins, assistantes sociales, ergonomes, agents chargés de la sécurité et de la santé au travail, gestionnaires formation, gestionnaires recrutement...

L'objectif principal est de développer l'expertise de ces personnels et de les constituer en de véritables relais des services confrontés à ces mouvements.

L'élaboration de ce dispositif a débuté en 2014 et se poursuit en 2015.

Il comporte deux modules complémentaires :

LE PROCESSUS DU CHANGEMENT CHEZ L'INDIVIDU (1 JOUR)

Il vise à donner à chacun des participants des clés de compréhension du changement, un langage commun et à les doter de méthodes pour accueillir des agents en situation de changement.

L'ENTRETIEN D'ACCOMPAGNEMENT D'UN AGENT EN SITUATION DE MOBILITÉ SUBIE (2 JOURS)

Il doit permettre de construire et de s'approprier une représentation partagée de l'accompagnement d'une mobilité subie et du rôle des différents acteurs. Il s'adresse à l'ensemble des participants, répartis en trois groupes constitués en fonction de leurs attributions respectives, de leur degré d'implication dans la démarche et de leurs besoins. Le contenu et les méthodes font ainsi l'objet d'adaptations d'un groupe à l'autre mais le module poursuit néanmoins les



mêmes objectifs :

- partager des repères en matière d'accompagnement professionnel,
- acquérir une méthodologie commune de l'entretien afin de prendre en compte les spécificités d'une situation tout en favorisant la mobilisation et la mise en action de la personne,
- identifier et recevoir les émotions suscitées par le changement,
- ajuster sa posture en tant qu'accompagnant,

- interroger les pratiques, en particulier, les outils.

Les agents en situation quotidienne d'accompagnement seront les premiers bénéficiaires de la formation.

Le dernier groupe composé de cadres experts dans leurs domaines, de prescripteurs et de coordonnateurs des actions au sein de leurs équipes seront, quant à eux, particulièrement sensibilisés à la nécessité de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du dispositif et de l'harmonisation des pratiques et des outils.

INTERVIEW

Questions à Amélie MARION, responsable formation et gestion des compétences et Vérica PANTIC, assistante sociale du personnel, mairie de Dijon, communauté urbaine et CCAS



Dans quel contexte ce service d'accompagnement individuel a-t-il été créé ?

AM : Les réorganisations de service se sont accélérées ces dernières années, faisant émerger la nécessité de structurer et d'élargir la fonction d'accompagnement à la mobilité.

L'arrivée d'une chargée de mission handicap en 2009 a complété l'accompagnement réalisé par l'assistante sociale du personnel et le médecin du travail, et a marqué un tournant dans la prise en charge des problématiques de reclassement. Au fil des ans, les suivis individualisés ont dépassé le cadre des problématiques sociales ou liées à l'inaptitude physique ou au handicap. La collectivité a alors eu la volonté de traiter les besoins d'accompagnement de façon pluridisciplinaire, afin de mener des discussions étendues à l'ensemble des services de la direction des ressources humaines pouvant être concernés.

En 2013, Lucile ROYER-ECOFFET, directrice des ressources humaines, a souhaité créer un service dédié « Accompagnement individualisé », constitué de trois agents ayant pour mission d'accompagner toutes les trajectoires individuelles. Devant le volume de situations de mobilités individuelles et en raison de l'arrêt des recrutements à l'externe, il est apparu nécessaire de former en complément de ces trois agents, l'ensemble des personnels intervenant dans l'accompagnement à la mobilité.

Quelle forme prend cet accompagnement ?

VP : Il repose principalement sur l'entretien individuel, doublé d'actions collectives, au besoin des services. Dans tous les cas, la réponse apportée est construite sur-mesure pour être la mieux adaptée possible à la situation.

Quels sont les impacts sur les métiers de la direction des ressources humaines ?

VP : Les évolutions sont à la fois propres à chaque métier et collectives : le travail sur des problématiques transverses a nécessité une adaptation des pratiques professionnelles de chacun et a impulsé une dynamique de partenariat entre cadres des ressources humaines. Le dispositif a redessiné les contours des métiers concernés et participe à la construction d'une intelligence collective. Enfin, la confrontation de nos expertises apporte une grande richesse dans nos échanges et une meilleure efficacité pour les agents et services de nos collectivités.

Quelles suites envisagez-vous au dispositif ?

AM : Une attention particulière devra être portée à la coordination des équipes formées pour garantir la cohérence de la démarche. La collectivité devra, par ailleurs, veiller à la lisibilité de l'action en la matière, en particulier auprès des services extérieurs ; la désignation d'une personne ressource pourrait être envisagée.

POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER



LA DIRECTION RÉGIONALE

Yves FICTOR

Directeur régional
Tél. : 03 80 74 77 50
yves.fictor@cnfpt.fr

Brigitte GREFFIER

Assistante de direction
Tél. : 03 80 74 77 51
brigitte.greffier@cnfpt.fr

Delphine

CATTIER-LACROIX
Chargée de communication
Tél. : 03 80 74 77 32
delphine.cattierlacroix@cnfpt.fr

Ivan BELOT

Responsable
des Systèmes d'Information
et Télécommunication
Tél. : 03 80 74 77 44
ivan.belot@cnfpt.fr

ANTENNES

SAÔNE-ET-LOIRE

Tél. : 03 85 38 89 53
antenne.macon@cnfpt.fr

Lionel ROUX

Responsable d'antenne
lionel.roux@cnfpt.fr

Isabelle BONNIAUD

Conseillère formation
Isabelle.bonnaud@cnfpt.fr

Assistés de :

Fatima DA SILVA

fatima.dasilva@cnfpt.fr

Céline RIGODON

celine.rigodon@cnfpt.fr

Marika BARRIER

marika.barrier@cnfpt.fr

Sandrine MOIROUX

sandrine.moiroux@cnfpt.fr

YONNE

Tél. : 03 86 52 77 91
antenne.auxerre@cnfpt.fr

Aurélien SAMTMANN

Responsable d'antenne
aurelien.samtman@cnfpt.fr

Evelyne GAGNIERE

Conseillère formation
evelyne.gagniere@cnfpt.fr

Assistés de :

Sophie DE SOUZA

sophie.desouza@cnfpt.fr

Maité DAUCHEL

maite.dauchel@cnfpt.fr

NIÈVRE

Tél. : 03 86 21 54 33
antenne.nevers@cnfpt.fr

Cécile MARCEAU

Responsable d'antenne
cecile.marceau@cnfpt.fr

Martine CAVRO

Conseillère formation
martine.cavro@cnfpt.fr

Assistés de :

Catherine ESTEVA

catherine.esteva@cnfpt.fr

Émilie LONGUET

emilie.longuet@cnfpt.fr

CONTACTEZ LE RÉSEAU DES INSTITUTS

INSET d'ANGERS

rue du Nid de Pie
BP 62020
49016 Angers Cedex 01

INSET de NANCY

1, boulevard d'Austrasie
BP 20442
54001 Nancy cedex

INSET de MONTPELLIER

76, place de la Révolution
Française
34965 Montpellier cedex 2

INSET de DUNKERQUE

Halle aux sucres
9003, route du quai Freycinet
3-BP 5251
59379 Dunkerque cedex 1

INET

2a, rue de la Fonderie
BP 20026
67080 Strasbourg cedex

LE SERVICE FORMATION

Nathalie MALIAR - Directrice adjointe chargée de la formation

Tél. : 03 80 74 77 11 - nathalie.maliar@cnfpt.fr

Assistée de : **Laila SONTAY** - Tél. : 03 80 74 77 11 - laila.sontay@cnfpt.fr

SIÈGE DE LA DELEGATION BOURGOGNE - 03 80 74 77 00

Conseiller(ère) formation :

Assistés de

Non nommé

Florence FROIDUROT

Tél. : 03 80 74 77 25

florence.bonfils@cnfpt.fr

Florence BONFILS

Tél. : 03 80 74 77 25

florence.bonfils@cnfpt.fr

Christine MARTIN

Tél. : 03 80 74 77 24

christine.martin@cnfpt.fr

Christiane LEBŒUF

Tél. : 03 80 74 77 19

christiane.leboeuf@cnfpt.fr

Annie COULON

Tél. : 03 80 74 77 13

annie.coulon@cnfpt.fr

Juliette PARGNY

Tél. : 03 80 74 77 37

juliette.pargny@cnfpt.fr

Bruno LÉON

Tél. : 03 80 74 77 14

bruno.leon@cnfpt.fr

Véronique GOUGEOT

Tél. : 03 80 74 77 33

veronique.gougeot@cnfpt.fr

Guénaëlle MIGNOT

Tél. : 03 80 74 77 36

guenaelle.mignot@cnfpt.fr

Dominique MEUNIER

Tél. : 03 80 74 77 20

dom.meunier@cnfpt.fr

Christiane LEBŒUF

Tél. : 03 80 74 77 19

christiane.leboeuf@cnfpt.fr

Pierre-Alexandre PRIVOLT

Tél. : 03 80 74 77 15

pierrealexandre.privolt@cnfpt.fr

Virginie MEUNIER

Tél. : 03 80 74 77 21

virginie.meunier@cnfpt.fr

Christiane LEBŒUF

Tél. : 03 80 74 77 19

christiane.leboeuf@cnfpt.fr

David VALENTIN

Tél. : 03 80 74 77 31

david.valentin@cnfpt.fr

Flore ROBERT

Tél. : 03 80 74 77 18

flore.robert@cnfpt.fr

LE SERVICE RESSOURCES

Brigitte MERIENNE

Directrice adjointe
chargée des ressources

Tél. : 03 80 74 77 40

brigitte.merienne@cnfpt.fr

ACCUEIL

Barbara FRANCESCHI

Tél. : 03 80 74 77 00

barbara.franceschi@cnfpt.fr

COMPTABILITÉ

Jean-François LAMIRAL

Responsable

Tél. : 03 80 74 77 43

jeanfrancois.lamiral@cnfpt.fr

Martine LENGLOIN

Tél. : 03 80 74 77 42

martine.lengloin@cnfpt.fr

Johan MERCIER

Tél. : 03 80 74 77 41

johan.mercier@cnfpt.fr

Catherine MARRANT-HUSSON

Tél. : 03 80 74 77 35

catherine.marranthusson@cnfpt.fr

LOGISTIQUE/BÂTIMENTS

Dominique FROIDUROT

Tél. : 03 80 74 77 45

dominique.froidurot@cnfpt.fr

MARCHÉS

Émilie SEILHAN

Tél. : 03 80 74 77 38

emilie.seilhan@cnfpt.fr

ÉVÉNEMENTS

PROGRAMMATION SEMESTRIELLE DE JOURNÉES D'ACTUALITÉ

La délégation Bourgogne réalise depuis plusieurs années une programmation semestrielle de journées d'actualité. L'enjeu est de saisir la réalité et l'actualité de la gestion publique locale de façon réactive pour enrichir l'offre de formation de la direction régionale.

Sur un format court (journée ou ½ journée), elles ont ainsi vocation à traiter de sujets d'actualité (par exemple le vote d'une loi) ou à répondre à des demandes particulièrement prégnantes émanant des collectivités territoriales ou des établissements publics.

Ces journées sont organisées à chaque fois que possible en proximité, c'est-à-dire en plusieurs points de la région.

À titre d'exemples, ont été programmées en 2014 :

- 6 journées sur l'installation du conseil municipal, 211 participants ;
- une journée sur le parcours d'éducation artistique et culturel, 66 participants ;
- deux journées portant sur la chasse aux subventions d'investissement, 59 participants.

CHIFFRES-CLÉS :

56 journées proposées en 2011, **75** journées en 2014.

52 thèmes traités en 2014.

FORMATION DES UNITÉS MOTOCYCLISTES DE LA POLICE MUNICIPALE

Depuis 2011, la délégation Bourgogne propose une formation spécialisée en direction des agents de police municipale des brigades motocyclistes.

La formation doit permettre au stagiaire d'exercer ses missions et les activités de motocycliste de la police municipale en toute sécurité dans le cadre du pouvoir de police détenu par le maire et ainsi :

- de maîtriser sa motocyclette à allure lente, normale et rapide en s'adaptant aux circonstances rencontrées ;
- d'adapter les techniques de pilotage à ses activités professionnelles en respectant les règles de sécurité en matière de circulation routière ;
- d'adopter des attitudes et des comportements professionnels conformes à sa spécialité en tenant compte des aspects juridiques, techniques et relationnels inhérents à toute intervention.

56 agents formés en 2014, soit **560** jours de formation.



CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DÉLÉGATION BOURGOGNE DU CNFPT
6-8, RUE MARIE CURIE - 21000 DIJON
T : 03 80 74 77 00
WWW.CNFPT.FR
